

ACADEMIE DE DIJON

ETABLISSEMENT

Lycée Julien Wittmer CHAROLLES

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : **2023-2024**
 Numéro de séance : **4**
 Date de convocation : **29 mars 2024**
 Date de la séance : **08 avril 2024**
 Présidence de : **M. Philippe DIRY**

Quorum : **16**
 Nombre des présents : **16**
 Nombre d'absents excusés : **15**

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces Jointes	
				Désignation	Page
Généralités	Vote	3			
Compte financier	Vote	3 à 5			
Voyages	Vote	5	33-34		
DBM	Vote	5	29-30-31		
Vie scolaire	Avis	5			

Signatures :

**Le Président,
Philippe DIRY**

**Le Secrétaire
Joseph MARTIN**

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 08 avril 2024

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom – Prénom	P	A	E
Administration	Proviseur	DIRY Philippe	X						
	Provisseur Adjointe	PAIRE Mathilde	X						
	Gestionnaire par intérim	MOREAU Patricia	X						
	CPE	MARTIN Joseph	X						
	DDF	LIEUTARD Vincent	X						
Élus locaux	Collectivité de rattachement	CHARLIER Franck		X		BRAMANT Jacqueline			
	Collectivité de rattachement	GORDAT Gérald			X				
	Commune siège	BRUN Éric			X	DUCROUX Marie-Thérèse			X
	Commune siège	BOTTI François			X	DESBROSSES Angela			X
Personnalité qualifiée		BONNOT Henri			X				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	PILLOT Stéphanie	X			MIGEVANT Carole			
		GIROUX Jean-Luc	X			DERA Stéphanie	X		
		BOIS Nathalie	X			LOMBARD Marie-Lorraine	X		
		VASSAS Caroline			X	LARGE Élisabeth			
		BIJU-DUVAL François			X	BONIN Dominique			
		NOLY Isabelle	X			LAURENT Nathalie			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	BRUERE Claire	X			PUGLIESE Guillaume			
		DEGUIN Séverine	X			CALAIS Catherine			
		LABAUNE Dominique			X	GONCALVES Flavie	X		
		TEIXEIRA Danielle			X				
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	BAUDOT Thierry	X			VENTURA Cécilia			
		CHAIDRON Valérie			X	LAMOTTE D'INCAMPS Anne-Charlotte			
		LAVIGNE Aurélie	X			DUMOULIN Stéphanie			
		MACKE Stéphanie			X	LUMINET Agnès			
		YETTOU Nawal		X		BALIGAND Catherine			
	Élèves	ROUX Lou-Anne		X		DURY Jade			X
		PINNA Anaïs		X		GRINE Léna		X	
		BOUCHOT Aymeric			X	DUCROUX Marius			
		DESTRE David		X		ABOUDOU Falalaoti			
		DI ROSSO--SINANI Maylis			X				
Total			13	5	12		3	1	3

Le conseil d'administration s'est déroulé le lundi 08 avril 2024 ; après avoir vérifié que le quorum soit atteint, M. DIRY, proviseur, ouvre la séance à 18h20.

Il présente M. VOLTZ, agent comptable au lycée Nièpce de Chalon-sur-Saône, qui assure l'intérim de l'agence comptable au lycée Wittmer jusqu'au 30 avril. Il le remercie pour son travail et sa présence régulière malgré la distance.

Il présente l'ordre du jour, ainsi que les questions diverses posées.

1- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 01 février 2024

M. DIRY fait part des remarques formulées par M. BRUN, représentant de la municipalité de Charolles, concernant le paragraphe 5, où il est noté que « l'indulgence dont ont fait preuve la Région comme la ville de Charolles pendant de nombreuses années a entraîné cette situation ». Il souhaite que soit porté en complément :

Nombre d'avis défavorables de la commission de sécurité (16 décembre 2020 et 27 septembre 2022) énonçaient un certain nombre d'actions et modifications à mettre en œuvre, celui du 30 mars 2023 précise que suite à un mail reçu à la sous-préfecture de Charolles le 7 mars 2023, les différentes pièces apportées au dossier sont de nature à permettre une réouverture du dossier (internat) bien qu'il reste 3 prescriptions (listées dans le rapport d'examen) prises en compte par le Conseil Régional.

L'avis de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Charolles du 30 mars 2023 est favorable à la levée de l'avis défavorable et favorable à la poursuite de l'exploitation.

La commune de Charolles ne peut être accusée de laxisme dans la mesure où, pour rappel, elle a émis des avis défavorables lors des visites périodiques et que la commission souveraine a considéré que l'activité pouvait être poursuivie puisque la Région avait pris en compte les prescriptions émises.

Seule la Région finance les travaux et est in fine responsable de la situation puisque son représentant assiste (ou doit assister) aux visites périodiques et est destinataire des rapports, tout comme le proviseur du Lycée.

M. DIRY tient à préciser cependant que le maire a la responsabilité de la sécurité des ERP de sa commune pour la construction, pour l'ouverture et pour la poursuite de l'exploitation.

Fiche 5 de la direction des sécurités préfecture défense protection civile « vadémécum à destination des maires : « le maire doit fixer les délais d'exécution des travaux de mise en conformité demandés par la commission de sécurité »

2- Compte financier

M. DIRY précise qu'un petit glossaire a été distribué pour une meilleure compréhension des termes utilisés. Il rappelle la situation compliquée au niveau de l'agence comptable depuis plus d'un an.

M. VOLTZ est le deuxième agent comptable par intérim. Deux personnes ont été recrutées en décembre. Un agent est à temps partiel et son temps n'a pas été compensé. Il explique également que la hausse, non négligeable, des fluides a eu un impact sur le compte financier.

Pour introduire son propos, M. VOLTZ rappelle les principes de fonctionnement de la comptabilité d'un EPLE. Les éléments seront présentés en deux temps avec le rapport de l'agent comptable et le rapport de l'ordonnateur. Il évoque le contexte particulier de l'intérim.

Cet exercice a été marqué par de nombreuses régularisations comptables (annulation de certaines recettes, factures émises à tort...)

Il présente le résultat de fonctionnement (voir PPT), cela représente la différence entre les recettes et les dépenses. Il y a un déficit de – 16 956,07 €.

Il présente ensuite le résultat des différents services en expliquant les ajustements qui ont été réalisés. (se reporter au rapport de l'agent comptable)

Mme MOREAU, gestionnaire par intérim, expose le rapport de l'ordonnateur. Elle détaille par services les recettes et les dépenses.

Service Activités pédagogiques :

- La taxe d'apprentissage présente un reliquat de 13 613,30 € pour 2024. M. DIRY précise que la campagne de collecte commence. Il invite les membres du CA à le faire savoir à leurs relais. Le but de la taxe est d'acheter du matériel pédagogique.

- Les plans d'équipements, dispositifs de la région qui permettent des achats d'importance pour le fonctionnement de l'établissement.

Elle détaille ensuite les autres dépenses subventionnées, les dépenses non-affectées et explique le financement de l'activité pédagogique. Celle-ci présente pour 2023 un excédent de 147 493,60 € dû aux recettes exceptionnelles sur le service UFA.

Mme MOREAU s'attache à présenter chaque service qui structurent le budget.

M. VOLTZ mentionne que le fonds de roulement à l'issue de l'année 2023 s'élève à 171 259,54 € soit 31 jours de fonctionnement.

Mme BOIS, représentante des professeurs, s'interroge sur le fait de savoir si le résultat n'est pas un peu biaisé puisque les recettes liées à IFRIA sont intégrées. Elle fait remarquer qu'en étant enseignante en BTS Bioqualité, elle dispose d'un parc de machines vieillissantes qui nécessitent des réparations voire un renouvellement. Ces machines sont très coûteuses (entre 20 000 et 30 000 €). Elle demande comment cela se passe vis-à-vis d'autres établissements qui ont une problématique comparable.

M. DIRY répond que pour les établissements qui ont été vertueux et qui ont pu constituer un fonds de roulement important, le CRB a demandé de prendre dedans. Il faut être très vigilant car le fonds de roulement du lycée est constitué grâce à l'apprentissage.

M. VOLTZ détaille ensuite les éléments constitutifs de la trésorerie.

Mme LOMBARD, représentante des professeurs, interroge sur le reliquat qui apparaît sur les voyages, d'un montant de 4 735,50 €. M. VOLTZ explique qu'il n'a pas les éléments de réponse mais qu'en la matière il ne devrait pas y avoir de reliquats. Il précise que l'intégralité du fonds de roulement n'est pas mobilisable. Il précise que la situation semble favorable mais qu'au regard de la constitution de ce fonds de roulement, il est indispensable d'être très vigilant pour l'avenir.

M. DIRY soumet au vote l'approbation du compte financier dans les termes suivants :

- Arrêter avec ou sans réserve les comptes de l'exercice 2023 :
 - o Pour la section de fonctionnement à 2 052 314,78 € en dépenses et 2 035 358,71 € en recettes.
 - o Pour la section d'investissement à 50 995,43 € en dépenses et 46 471,46 € en recettes.
- Affecter le déficit de l'exercice 2023, soit 16 956,07 € aux réserves.

Abstentions : 2 Contre : 0 Pour : 13

M. DIRY remercie M. VOLTZ pour la qualité du travail apporté. Il a conscience que l'on doit être vigilant et où les efforts doivent être portés.

3- Voyages

Mme MOREAU, présente pour information le projet de sortie pour la classe de CAP2, à Lyon. Il n'y a pas de participation financière de la part des familles.

- Projet EPS : Montagne et santé. Du 13 au 17 janvier 2025
Le voyage concerne 40 élèves et 6 accompagnateurs à Morillon (Haute Savoie). Le projet s'élève à 344,48 € par élève tout compris. C'est un projet pluridisciplinaire avec l'EPS, SVT, Histoire-Géo. Une sélection des élèves devra se faire.
Vote à l'unanimité.

- Voyage à Tours – Parlement européen des jeunes.

Mme MOREAU explique que le coût prévu actuellement s'élève à 138 € mais qu'il lui manque des informations notamment pour la réservation des billets retours et de leurs montants. Elle propose de voter un montant maxi de 200 €.

Une discussion s'engage sur les modalités du voyage. M. DIRY regrette qu'il ait des ajustements de dernières minutes. Ce projet concerne 7 élèves et s'inscrit dans une continuité, puisqu'il s'agit de la rencontre nationale des PEJ.

Abstentions : 6 Contre : 2 Pour : 8

4- DBM

Mme MOREAU demande :

- D'autoriser le lycée à recevoir des dons financiers effectués par les élèves dans le cadre de vente. Vote à l'unanimité.
- De pouvoir reverser ces dons à différentes associations cela faisant l'objet d'un acte. Vote à l'unanimité.
- De percevoir le montant total des ventes réalisées par les CAP dans le cadre de leur projet de boutique éphémère. Vote à l'unanimité.
- De permettre le don de 8 microscopes obsolètes et inutilisables par le lycée, à des écoles primaires (St-Symphorien-des-Bois et Vendenesse-lès-Charolles)

Mme BRUÈRE, représentante des professeurs, demande pourquoi ce don n'est pas effectué à des écoles de Charolles.

M. LIEUTARD, DDF, répond que les écoles ont été sollicitées mais il n'y a pas eu de réponses de leur part.

5- Questions diverses

Question émanant des parents : Quand doit avoir lieu la rétribution des élèves pour leurs PFMP ?

M. LIEUTARD explique que les informations ont été validées sur l'application APLyPro. Il y aurait un souci au niveau national.

M. DIRY précise qu'un mail ministériel de janvier prévoit un report en mai-juin et que l'information serait donnée aux établissements quand les versements arriveront.

L'ordre du jour étant épuisé, M. DIRY lève la séance à 20h00.